

THEME 3 CONTRIBUTIONS EE

1) Partie 1, I.3.4 Contribution École Émancipée « Sortir de l'épouvantail de la dette publique »

Un an après le début du plan « France Relance » amorcé en septembre 2020, seulement 47 milliards (sur les 100 milliards d'euros annoncés) ont été dépensés... dont 10 milliards d'euros sous la forme de baisse des impôts de production pour les entreprises, ce qui fragilisera à terme le budget des collectivités territoriales. Et dans bien des services publics, l'austérité budgétaire continue. Par exemple, en 2022, le budget des universités va stagner en volume tandis que près de 1500 emplois seront supprimés au ministère des Finances. Le point d'indice de la Fonction publique demeure gelé alors que l'inflation accélère et que le salaire réel net moyen des fonctionnaires a diminué depuis 2017.

La montée des inégalités, le délitement de nos services publics et les défis environnementaux exigent que soit lancé un grand plan d'investissement public. Il est parfaitement logique de s'endetter pour financer la transition écologique et de nouvelles infrastructures. Le niveau de la dette publique, qui s'est accru partout dans le monde à l'occasion de la pandémie, n'est pas un problème en lui-même. La France emprunte actuellement à taux nul. Pour l'avenir, il faudrait surtout que la banque centrale garantisse qu'elle achètera en dernier ressort les titres émis par les États. Cela nécessite une modification des statuts de la BCE.

Par ailleurs, afin de garantir un financement stable d'un emploi public de qualité, il faut se doter des réels moyens de lutte contre l'évasion fiscale, réformer l'impôt sur le revenu (pour empêcher les ménages très aisés de minorer artificiellement leur revenu fiscal), taxer les grands patrimoines financiers (qui ne paient plus l'ISF depuis que celui-ci a été transformé en IFI par Emmanuel Macron) ainsi que les profits des multinationales qui ont vu leur impôt baisser depuis 40 ans, en particulier les GAFAM qui ont fait davantage de bénéfices pendant la crise sanitaire et qui devraient donc se voir imposer une surtaxe exceptionnelle.

Philippe Légé, Sandrine Monier – École Émancipée

2) Partie I (1.4) Contribution École Émancipée « Prendre la protection sociale au sérieux ! »

Depuis quelques décennies (initiée par les politiques ultra-libérales de Reagan et Thatcher), l'objectif est de « défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance » selon l'expression de Kessler (Medef) et de libérer de toute entrave juridique le marché et les profits. Le monde du travail est donc soumis à un rouleau compresseur de réformes en ce sens : individualisation des droits contre statuts collectifs, recul du droit du travail (licenciements, négociation collective...), délaissement des services publics, confiscation de cotisations sociales patronales (exonérations) et salariales (sous prétexte de rendre du pouvoir d'achat sans augmenter les salaires), développement de la privatisation de la santé, des assurances santé, réduction du périmètre de la sécurité sociale (création des ACO), affaiblissement de la démocratie sociale (paritarisme), indemnisation du chômage, réformes des retraites.

La Sécurité sociale fondée sur des principes de solidarité, d'universalité, de démocratie sociale fait l'objet d'attaques répétées minant peu à peu ses fondements et ressources. Le développement de l'assurantiel complémentaire (Assurances Maladie Complémentaire,

retraites complémentaires) ouvre la porte à la marchandisation de la santé et à la paupérisation des plus fragiles alors même que d'autres besoins sociaux apparaissent (service public du médicament, de l'autonomie, réforme du paiement à l'acte...). La fracture s'intensifie entre bénéficiaires des profits, dividendes, retraites chapeaux, etc. et ceux appelés à bénéficier de prestations minimales allouées par l'État selon son choix au vu du PIB dans le cadre d'une réduction voulue de la dépense publique.

Dernier avatar, le projet de « grande Sécu » d'O. Véran et du rapport HCAAM . Alors que, et « en même temps », l'AMC négociée dans la Fonction publique détruit les solidarités (générationnelle, de revenus, familiale), qu'attendre d'un projet qui usurpe le nom et dénature les principes fondateurs de 1945 (limitation des remboursements à un panier de soins, étatisation renforcée, financement pluriel par CSG, TVA au-delà des cotisations sociales...).

La production de richesses dans notre société permet d'autres politiques, plus sociales, justes, égalitaires. Défendre la protection sociale, étendre son périmètre, la soustraire au marché, mener campagne pour le « 100 % Sécu » est un combat urgent, éminemment fédéral. La création d'un secteur Protection sociale, proposée au thème 4 (partie II.4.a.3) est un outil indispensable pour armer la FSU dans ses tâches à venir.

Claire Bornais, Marie Haye, Marie-France Le Marec

3) Partie 1 Contribution École Émancipée « Climat, non aux fausses solutions : pour sortir du nucléaire »

E. Macron a annoncé la relance du Parc nucléaire et ne cesse de vanter cette énergie pour répondre au défi climatique. Le gouvernement passe des alliances avec certains pays de l'est de l'UE, gros producteurs de gaz afin que le nucléaire et le gaz soient admis comme pouvant bénéficier des fonds européens dédiés aux énergies propres. La relance du nucléaire qu'on nous impose - payée avec l'argent des contribuables - n'augmenterait pas seulement les risques et la production de déchets. Miser sur la construction de nouveaux réacteurs, dangereux et coûteux, est une façon parmi d'autres de ne pas mener de politique énergétique ambitieuse face aux changements climatiques

Certes, le nucléaire est une énergie qui n'émet que très peu de CO₂ – l'un des gaz responsables des dérèglements climatiques –, mais ce n'est pas pour autant une énergie propre. La production d'électricité d'origine nucléaire génère des quantités démesurées de déchets : chaque année, 23 000 m³ de déchets nucléaires sont produits. Une partie de ceux-ci sont hautement radioactifs et le resteront pendant plusieurs milliers d'années. De plus, chaque année, 1 200 tonnes de combustible usé – sorties du cœur du réacteur – sont refroidies dans des « piscines » : elles ne sont pas comptabilisées comme des « déchets » par les autorités car elles sont dites « recyclables ». En réalité, elles s'accumulent dans 63 « piscines nucléaires » en France. Plus de 50 000 tonnes s'y entassent auxquelles il faut ajouter les millions de mètres cubes de déchets radioactifs liquides rejetés en mer.

Le nucléaire est une énergie excessivement dangereuse, comme l'ont montré les accidents de Tchernobyl et de Fukushima. En France, de nombreux accidents, incidents et anomalies sont révélés régulièrement sur les centrales nucléaires, qui d'ailleurs conduisent à consommer du charbon, voire à en importer. Et les installations nucléaires sont vieillissantes : deux tiers des réacteurs approchent les quarante ans de durée de vie pour laquelle ils ont été construits. Et le nucléaire coûte de plus en plus cher. Le parc

nucléaire français est désormais plus coûteux que les alternatives renouvelables. C'est autant d'argent détourné d'une lutte efficace contre les émissions de gaz à effet de serre !

Proposer l'énergie nucléaire plutôt que les énergies fossiles, c'est remplacer un problème par un autre !

Pour lutter efficacement contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, il faut d'abord diminuer drastiquement les consommations énergétiques par une politique de sobriété, et promouvoir les énergies renouvelables

Vincent Gay (SNESup-FSU/ École Émancipée), Sophie Zafari (SNUipp-FSU/École Émancipée)

4) Partie 1 Contribution École Émancipée « Climat : le marché ne nous sauvera pas ! »

La COP26 aurait dû réviser à la hausse les engagements pris à Paris et travailler un accord pour la décennie 2030. Son échec illustre autant la procrastination dont font preuve les États sur l'urgence climatique que la persistance de la logique de marché, l'emprise du pouvoir de la finance et la nécessité d'une fiscalité écologique, plus ambitieuse, en rupture avec le modèle existant.

Le système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre existe de façon partielle depuis les années 1990, mais les puissances néolibérales poussent pour lui donner plus de poids. Il s'agit d'un système où les entreprises ou les pays les plus riches peuvent acheter des crédits carbone à des pays qui polluent moins – notamment les plus pauvres – tout en s'exonérant de réduire leurs propres émissions.

Il a été aussi longuement question du financement des politiques climatiques pour les pays du Sud, en faisant en sorte que les pays historiquement les plus gros pollueurs et émetteurs de GES, qui ont pillé les ressources des pays du Sud avant et après les décolonisations, contribuent à une solidarité économique avec les pays pauvres. Pourtant le fond de solidarité, confirmé par les accords de Paris, peine à être alimenté et est largement sous-estimé pour financer l'atténuation de l'impact climatique des pays en voie de développement et leur adaptation aux changements climatiques.

A l'opposé de la montée du capitalisme vert, une fiscalité écologique juste devrait être coordonnée à l'échelle mondiale pour éviter que les pays émergents ne paient la facture des plus gros pollueurs. A lieu d'un fond favorisant des prêts, et donc une possibilité d'accroissement de l'endettement des pays pauvres, des subventions directes peuvent être alimentées par une fiscalité sur les plus grandes richesses.

Les mouvements pour la justice climatique doivent d'assumer la rupture avec ce modèle économique en défendant la décroissance matérielle, la démocratie au cœur de la production, et la prise en compte de la contrainte environnementale dans toutes les politiques publiques. Il n'y a pas de solution sans une planification pour produire moins, transporter moins, consommer moins globalement, ce qui implique une toute autre distribution des ressources pour une rupture écologique et sociale juste.

Julien Rivoire- École Émancipée

5) Partie II.1 Contribution École Émancipée « Redéfinir les luttes contre les discriminations pour contrer l'offensive réactionnaire, sexiste et raciste »,

Le racisme, comme le sexisme sont loin d'être résiduels, du point de vue des discriminations, des mécanismes sociaux structurels : emploi, logements, violences sexistes et sexuelles, violences policières... Ils pèsent lourdement sur des segments importants de la population.

La relativisation de ce qu'expriment depuis longtemps des recherches en sciences sociales a ralenti la prise en compte politique et systémique de ces problématiques, notamment dans le mouvement syndical. De plus les attaques qu'elles ont subies ont ouvert la porte à une idéologie réactionnaire et raciste décomplexée : le « grand remplacement » et toutes les horreurs professées par Zemmour, reprises par d'autres. Ainsi la rhétorique réactionnaire, Blanquer en tête, qui s'en prend aux anti-racistes et aux féministes, accusé·es de tous les maux : islamo-gauchisme, anti-républicain·es... condamne tout un champ lexical : non-mixité, racisé·es, décolonial, intersectionnalité, islamophobie, racisme d'état, violences policières, wokisme... Et on aboutit au Figaro-Magazine qui explique tranquillement que la lutte contre le racisme, mais aussi contre l'homophobie et les discriminations en général, sont de l'endoctrinement !

Depuis plusieurs années, les mobilisations, les sciences sociales, ont redéfini les luttes contre les discriminations en partant de l'expérience des personnes concerné·es, qui les subissent, et non du point de vue de celles qui en sont accusées : Un antiracisme, un féminisme politique et critique qui interroge leur dimension structurelle et institutionnelle et les définit en tant que systèmes d'oppressions articulés à d'autres, et nécessairement le capitalisme. L'intersectionnalité permet de penser la spécificité de certaines dominations mais surtout de voir comment l'expérience « minoritaire » recèle une dimension universelle. C'est une façon de construire du commun : non pas en faisant l'abstraction de son origine, de sa condition, de son histoire, mais en les prenant en compte. Oui, l'intersectionnalité produit du commun, et donc de l'universel : elle permet à des individu·es de s'identifier à des expériences qui ne sont pas les leurs directement, mais en partant de celles-ci plutôt qu'en les niant ou en les passant sous silence. En cela, se saisir de ce que la recherche en prise avec les mouvements émergents produisent est une nécessité pour penser notre militantisme.

Sophie Abraham (SNUipp/EE), Antoine Chauvel (SNUipp/EE) Fanny Gallot (SNESup/EE), Sophie Zafari (SNUipp/EE)

6) Partie II, paragraphe II-1-8 Contribution École Émancipée « Usage du cannabis : Légaliser »

Malgré les constats d'échec des politiques prohibitionnistes , elles restent à l'œuvre en France. Les gouvernements successifs refusent d'envisager sa dépénalisation et a fortiori sa légalisation et se bornent à des aménagements dans les sanctions, frappant les moins chanceux·ses, les plus défavorisé·es. Signe de l'échec : C'est la France qui a la législation la plus répressive qui compte le plus de consommateurs·trices et qui dépense inutilement 568 millions d'euros en répression dont 300 millions pour les interpellations.

Légaliser : c'est la réponse pragmatique à une question qui ne peut plus être cantonnée au seul registre de la morale avec le fameux « maintien de l'interdit ». Légaliser l'usage d'un produit ne signifie pas tout autoriser et le faire sans contrôle. Légaliser l'usage du cannabis signifie qu'on passe d'un cadre où tout est prohibé et sanctionné à un cadre où l'accès au produit, son usage et/ou sa détention sont autorisés. Ce cadre peut inclure une réglementation sur la production, la distribution, l'accès : réglementation du prix,

interdiction d'y accéder avant un certain âge ou dans certains lieux, campagnes d'information et sensibilisation.... La légalisation du cannabis devrait d'ailleurs s'accompagner d'une véritable stratégie sanitaire pour prévenir les comportements à risques en particulier pour les plus jeunes qui sont aujourd'hui les véritables victimes de l'absence de régulation du marché du cannabis. Une légalisation encadrée par l'État viendrait répondre à une quadruple exigence : en matière de santé publique, en matière de sécurité (fin du trafic); en matière de fiscalité ; en matière d'agriculture -avec une filière de production hexagonale comme plusieurs départements se proposent de l'expérimenter-.

En 2019, les membres du conseil d'analyse économique ont préconisé de légaliser le cannabis : prix du gramme, mode de distribution du produit, conséquences sur l'économie... Se nourrissant des expériences étrangères de légalisation du cannabis leur document propose un scénario très concret démontrant que les pistes de sortie du tout-répressif existent. Alors que la plupart de ses voisins ont déjà bougé, ont renoncé au tout répressif en mettant en place une forme ou une autre de dépénalisation ou de tolérance, la France ne peut plus se contenter d'une posture aussi rétrograde, qui a prouvé toute son inefficacité. La FSU doit porter cette exigence : oui à la légalisation de l'usage du cannabis.

Sophie Zafari (École Émancipée)

7) Partie II.3.3 Contribution École Émancipée « Amplifier la solidarité avec le peuple palestinien, dénoncer l'apartheid ! »

Depuis sa création, Israël a édicté une série de lois, de règlements et de pratiques liés à la citoyenneté, à l'entrée sur le territoire, à la terre et à l'autodétermination. Ce système a institutionnalisé des discriminations entre citoyens juifs et non-juifs, enraciné la suprématie des uns sur les autres, jusqu'à ne reconnaître le droit à l'autodétermination qu'au seul « peuple juif » et à inscrire la colonisation comme valeur nationale de l'État d'Israël dans la « loi sur l'Etat-nation du peuple juif » de 2018.

La politique israélienne vise à fragmenter le peuple palestinien et empêche de facto toute création d'un Etat palestinien viable :

- fragmentation juridique (droits différenciés selon le statut et la résidence).
- fragmentation géographique (blocus de Gaza, le mur de séparation, politique des checkpoints et des permis, refus du droit au retour des réfugié.es palestinien.ne.s en Israël, transferts forcés de population).
- fragmentation politique (contrôle des terres et ressources naturelles, division des Palestiniens.ne.s).

Cette fragmentation est perpétuée par la violence, civile (des colons dans les territoires occupés) et institutionnelle (arrestations, blessures, mauvais traitements, assassinats par les forces israéliennes). Des ONG comme Human Rights Watch et B'Tselem ou des agences de l'ONU, ont documenté les « actes inhumains » au regard du droit international subis par les Palestiniens.ne.s. Le gouvernement israélien criminalise leur dénonciation comme l'a rappelé la répression pour terrorisme de six ONG palestiniennes défendant les droits humains.

Pour ces actes, l'État israélien peut être qualifié de régime d'apartheid, tel que ce crime est défini par l'ONU et dans le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale : « des actes inhumains commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression

systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre groupe racial et dans l'intention de maintenir ce régime ». (Le terme de groupe racial est entendu comme une construction sociale, et non comme une donnée biologique).

La FSU doit, conformément à ses mandats, dénoncer comme tel l'apartheid et développer les actions de solidarité : en rejoignant les initiatives syndicales existantes (ETUN), en initiant des missions dans les territoires palestiniens, en faisant vivre les campagnes de solidarité, notamment celles du Collectif national pour une paix juste et durable.

Antoine Vigot, École Émancipée

8) Partie II Contribution École Émancipée « Droit de vote et éligibilité des étranger•es à toutes les élections : pour un suffrage pleinement universel ! »

Ce combat s'inscrit dans une très vieille tradition de lutte pour l'extension du droit de vote : suffrage universel masculin, droit de vote des femmes, droit de vote des Noir-es aux États-Unis, mais aussi dans l'empire colonial français en Afrique avant la période d'indépendance. L'une des sources d'inspiration de ce mouvement ancien en faveur de l'égalité des droits humains est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen promulguée en 1789. Dans sa continuité, les 3 premières constitutions de la Révolution française prévoient l'acquisition de la citoyenneté française par les hommes étrangers uniquement sous condition de résidence.

Aujourd'hui, plusieurs pays membres de l'UE (Belgique, Danemark, Irlande, Luxembourg, Pays Bas, Suède) ont accordé le droit de vote aux élections locales à l'ensemble de leurs résident•es, y compris hors UE. Le pays le plus avancé au monde en matière d'égalité des droits politiques entre nationaux et étranger•es est le Chili où la constitution permet aux résident•es depuis 5 ans sans distinction de voter à toutes les élections. En revanche, l'éligibilité reste l'apanage des nationaux. Dans la même catégorie, on trouve aussi l'Écosse et le Pays de Galles, qui ne sont certes pas (encore ?) des pays indépendants du Royaume-Uni. Néanmoins, leur parlement et leur gouvernement autonomes ont des prérogatives essentielles en matière d'économie, de santé, d'éducation... depuis peu, c'est un suffrage pleinement universel ouvert à l'ensemble des résident•es de plus de 16 ans, inscrit•es sur les listes électorales et en situation régulière sur le territoire, qui s'applique. L'éligibilité est aussi ouverte à toutes et tous dès 18 ans.

C'est ce modèle de souveraineté populaire, initialement porté par la Révolution française, la Commune de Paris et le mouvement ouvrier à sa suite, que la FSU doit adopter à présent sans attendre. Celui d'un universalisme concret, qui ne confond pas peuple et nation et refuse que la nationalité serve d'obstacle à l'égalité des droits politiques entre nationaux et étranger•es. C'est la résidence qui doit garantir aux étranger•es le droit de vote sur le territoire, la nationalité permettant aux nationaux de voter depuis l'étranger.

Alors que les étranger•es ont en France les mêmes devoirs que les nationaux sans avoir les mêmes droits et que ces inégalités renforcent les idées d'extrême droite et affaiblissent les acquis démocratiques, il est grand temps de défendre l'égalité politique sans exclusive !

Grégory Bekhtari (SNESup, EE), Amandine Cormier (SNES, EE), Mary David (SNESup, EE), Antoine Vigot (SNES, EE)

9) Partie II Contribution École Émancipée « Stopper les régressions démocratiques et obtenir de nouveaux droits : pour un nouveau régime pleinement démocratique ! »

La création de la Cinquième république en 1958 était une réponse à une crise institutionnelle provoquée par les soubresauts de la guerre d'indépendance algérienne. Elle a permis au général De Gaulle de consolider son pouvoir en octroyant au président des prérogatives qui fondent un régime ultra présidentiel. Cette évolution régressive trouve sa légitimation idéologique dans la tradition bonapartiste qui amalgame le président et ses attributs à ceux de l'empereur ou du monarque.

Malgré la réforme constitutionnelle de 2008, aucune mesure majeure de démocratisation n'ayant été mise en oeuvre dans la durée en plus de 60 ans, les aspects les plus problématiques se sont accentués. Pire, la réforme du quinquennat adoptée en 2000, en faisant coïncider la durée des 2 mandats et en plaçant la présidentielle avant les législatives, a transformé le vote pour les député·es en quasi vote de confiance pour le président nouvellement élu. L'horizon d'une république pleinement démocratique est donc devant nous.

Aujourd'hui pourtant, le président Macron exerce sa fonction de la façon la plus solitaire et autoritaire que la constitution le lui permet : affaire Benalla, état d'urgence prolongé sine die, conseil de défense opaque, absence de débats à l'Assemblée sur des sujets majeurs comme la gestion de la crise sanitaire ou les opérations militaires à l'étranger, mépris des engagements concernant les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat... le tout accompagné de l'adoption de lois ultra répressives et liberticides et d'un maintien de l'ordre brutal qui légitime les violences policières.

La FSU doit continuer à construire les mouvements de résistance à cette pratique du pouvoir qui affaiblit la démocratie et mettre en débat des propositions qui la renforce : réforme constitutionnelle, pouvoir exécutif unique du/de la premier·e ministre, dose de proportionnelle, vote préférentiel, davantage de scrutins de liste, projets de lois ou referendums adossés à des conventions citoyennes...

Elle doit aussi défendre l'extension des droits démocratiques sur les lieux de travail, où la délibération et la prise de décision prendraient tout leur sens pour les agent·es, leur permettant de reprendre la main sur leurs conditions de travail, alors que les CAPA ont été vidées de leur substance et que l'avalanche actuelle d'ordres et de contrordres, entre autres sur le plan sanitaire, les heurte de plein fouet.

Grégory Bekhtari, SNESup, EE

10) Partie II Contribution École Émancipée « Face à l'état pénal, se mobiliser pour une justice au service de l'État social et des libertés ! »

Les gouvernements libéraux se succèdent, la crise économique et sociale met chaque jour des milliers de personnes dans la précarité. L'État applique une politique pénale de plus en plus sévère et répressive.

Dans les quartiers, cela se traduit par une présence forte de la police et une chaîne pénale particulièrement sévère, et une désaffection des services publics. Le traitement de la délinquance des mineurs illustre cette sévérité. Après la Libération, fut mise en place une justice des enfants spécialisée, défendant l'éducabilité pour tous les jeunes en difficulté.

Aujourd'hui cela est abrogé au profit d'un code de la justice pénale des mineurs s'alignant sur la justice des majeurs (rapidité et célérité des sanctions et condamnations).

Pour les mouvements sociaux, la justice est utilisée comme bras armé du gouvernement comme ce fut le cas contre les gilets jaunes (arrestations préventives, etc). Cette pénalisation conduit des responsables syndicaux à être poursuivis et condamnés. Censée garantir les libertés publiques, la justice se voit assigner un rôle et une action qui les remet en cause. La nomination des procureurs de la République par l'exécutif reste un véritable problème et illustre la porosité avec le système judiciaire. Jamais cette institution n'a connu autant de «réformes», de restructuration de ses services. Les conséquences sont : un état de tension conduisant à un recul de l'action et des moyens des prud'hommes, un rapprochement de la justice pénale des mineurs vers celle des majeurs, des regroupements de juridictions (fermetures de tribunaux de proximité) et une dématérialisation des procédures produisant un éloignement des citoyens, une absence de moyens pour les juridictions civiles.

La tribune des trois mille magistrat.e.s et greffier.e.s, mouvement inédit, témoigne du délabrement de la justice, rejoignant ainsi les autres services publics soumis aux politiques néo-libérales de démantèlement. Face à cet État pénal, c'est d'un service public de la justice avec des moyens humains et matériels conséquents (alors qu'à ce jour la France est à la 24 ème place sur 28 pays en Europe) dont nous avons besoin, pour l'insertion des personnes condamnées, une justice des prud'hommes au service des droits sociaux des salariés, une justice des mineurs éducative et protectrice. Le service public de la justice doit être le garant de la paix sociale et des libertés, pour cela l'ensemble des réformes qui ont détricoté l'état social doivent être abrogées.

Carlos Lopez (SNPES-PJJ/FSU École Émancipée)

11) Zoom Droits des femmes Contribution École Émancipée « Construire ensemble la grève féministe »

La crise sanitaire a montré à quel point le rôle des femmes dans la société était essentiel. Essentielles mais , précarisées, exploitées, mal protégées. Majoritairement présentes dans les métiers du « care » malgré l'exposition au danger de la contamination, les femmes ont continué à faire tourner la société. Pourtant, elles continuent de payer cher cette crise !

Les mesures de confinement, les fermetures de classes, le télétravail ont encore dégradé leurs conditions de travail et alourdi leur charge éducative et domestique. Elles ont davantage été victimes de violences intrafamiliales et certains de leurs droits, comme celui à l'avortement, ont été rognés.

Dans le monde, 64 millions de femmes ont perdu leur emploi et 47 millions ont basculé dans l'extrême pauvreté. On a perdu 30 ans de plus pour atteindre l'égalité femmes/hommes.

En France, cette situation n'a pourtant pas conduit les pouvoirs publics à s'emparer du problème et prendre les décisions politiques qui s'imposent. Alors que la lutte contre les inégalités femmes/hommes avait été déclarée grande cause nationale, les femmes ne bénéficient pas des plans de relance.

Face à ce constat amer et alarmant, revendiquer un plan d'urgence féministe est un enjeu syndical majeur dans la période.

Cela passe par un travail quotidien à mener au sein de nos organisations pour dénoncer les nombreuses inégalités et violences faites aux femmes et revendiquer l'égalité professionnelle dans tous les lieux de négociation.

Les mobilisations des 20 et 25 novembre dernier ont montré le fort potentiel de mobilisation, notamment de la jeunesse pour dénoncer le système patriarcal, les violences qu'il génère et l'exigence sociétale d'égalité entre les femmes et les hommes. Mais les mobilisations ponctuelles ne suffiront pas.

Nos milieux professionnels sont peu mobilisés, ce qui nécessite d'amener ces débats au plus près de nos collègues, de les informer, de les former. Mais aussi de donner de la visibilité aux actions et aux revendications féministes.

Mais c'est aussi intégrer ces revendications dans toutes nos mobilisations et s'atteler à construire activement la grève féministe du 8 mars prochain. La FSU doit continuer à s'investir dans les collectifs nationaux et locaux et impulser la construction de cette grève au niveau intersyndical.

Ensemble, engageons les luttes nécessaires pour construire une société plus égalitaire, plus juste et plus solidaire.

Sophie Abraham (SNUipp – école émancipée), Mathilde Blanchard (SNUipp – école émancipée), Annabel Cattoni (SNUipp - école émancipée), Amandine Cormier (SNES - école émancipée), Mina El Azzouzi (SNES - école émancipée), Fanny Gallot (SNESup – école émancipée), Elisabeth Hervouet (SNES – école émancipée), Delphine Petit (SNES - école émancipée), Céline Sierra (Snuipp – école émancipée), Valérie Soumaille (SNEP- école émancipée), Sophie Zafari (SNUipp – école émancipée)

12) Zoom extrême-droite Contribution École Émancipée « Ne laissons pas la droite et l'Extrême-droite gagner la bataille des idées »

Pour Antonio Gramsci, la conquête du pouvoir passait par les idées. Là où il considérait que le combat devait être dirigé contre l'« hégémonie » de l'idéologie capitaliste, celles et ceux qui, à droite et à l'extrême-droite se réclament de lui s'en prennent à l'idéologie «de gauche», «multiculturelle», qui fragiliserait l'identité nationale. Cette bataille des idées s'opère par un glissement progressif des thèmes de l'extrême-droite dans le débat public: insécurité, immigration Les obsessions autoritaires, xénophobes, antisémites, islamophobes et racistes de l'extrême droite banalisées dans les médias prennent une place considérable depuis deux décennies.

La crise COVID a favorisé le développement de la propagande complotiste, ses manipulations délétères et dangereuses. En parallèle la situation sociale dégradée concentre des colères légitimes. Le danger est que l'adhésion à une radicalité d'extrême droite vienne supplanter celle dont bénéficiait le mouvement social et syndical.

Jamais, depuis la création du Front National, l'extrême droite n'avait été en capacité d'élargir sa base sociale d'une telle façon.

Du produit de ces deux décennies de transformations politiques et idéologiques, un monstre est né, devenu un acteur central du processus de fascisation en cours et qu'il nous faut absolument combattre : Eric Zemmour. Il incarne la version la plus agressive d'une réaction de défense des privilèges, en particulier de genre et de race, face à la montée des mouvements féministes et antiracistes. Mais surtout, avec son ascension médiatico-politique, et même si cette dernière s'avérait éphémère, il fait tomber les digues

et rend d'autant plus acceptables les discours, les actes qui ne l'étaient pas il y a encore 5 ans.

L'heure est grave. Ce néofascisme ne pourra être vaincu sans que se développent des remparts de résistance antifasciste dans le mouvement social, sans que s'unissent les mouvements d'émancipation autour d'objectifs tactiques atteignables, permettant d'obtenir des victoires et de reprendre confiance dans la lutte collective.

La FSU doit sans attendre participer à la construction d'une riposte unitaire qui permette l'émergence d'une alternative capable de faire reculer les idées et les actes d'extrême droite et d'engager une rupture politique avec le néolibéralisme autoritaire qui fait leur lit.

Sophie Abraham (SNUipp - école émancipée), Grégory Bekhtari (SNESup – école émancipée), Julie Bernat-Sandragné (SNUipp - école émancipée), Hervé Heurtebize (SNUTER - école émancipée) Carlos Lopez (SNPESPJJ – école émancipée), Véronique Vaslot (SNUTER- école émancipée)